

bancaires ou commerciales, mais dans le but de devenir des sociétés coopératives. De plus, les caisses populaires ont leur autonomie respective, alors que les grandes banques à charte sont toutes reliées par un bureau central.

Pour ce qui est de la question du secrétaire parlementaire du ministre des Finances, il me fera plaisir de me renseigner auprès des responsables des caisses populaires et de lui donner la réponse avant la fin de l'étude du bill relatif à la loi sur la Banque du Canada. Mais je crois que la question du secrétaire parlementaire vise tout simplement à détourner l'attention, tandis que ma question était bien précise.

Même si les caisses populaires avaient une charte fédérale, la question serait la même, et je demande encore à l'honorable ministre des Finances: Pourquoi laisser à des institutions privées le soin de créer le crédit et d'en retirer des intérêts, alors que la Banque du Canada pourrait créer le même crédit et le prêter sans intérêt pour le développement public, c'est-à-dire pour la construction de routes, de ponts, d'écoles, d'universités, de collèges, de bureaux de poste, etc., qui sont des services publics? C'est cela que nous voulons, c'est-à-dire que la Banque du Canada crée les augmentations annuelles de crédits qui sont créés actuellement par les banques à charte, et nous voulons que cela soit laissé entre les mains d'institutions privées, parce que nous ne sommes pas d'avis qu'il appartient aux institutions privées—que cela s'appelle une caisse populaire ou autrement—de monnayer le crédit canadien qui est engendré par le travail et la production de toute la population canadienne et non par le travail d'une institution bancaire.

C'est la raison pour laquelle je demande au ministre des Finances de nous dire pourquoi le gouvernement ne légifère pas dans le but de permettre à la Banque du Canada de créer le crédit en faveur du peuple canadien, plutôt que de laisser ce privilège entre les mains des institutions privées, qui s'en servent au profit de leurs intérêts personnels?

J'espère que le ministre des Finances va bien répondre à cette question.

[Traduction]

L'hon. M. Sharp: Monsieur le président, ces jours-ci comme lors des séances du comité, j'ai expliqué de mon mieux au député de Lapointe comment fonctionne le système monétaire actuel. Comme je j'ai dit au comité, monsieur le président, bien que j'aie largement profité, moi, de mes discussions avec le député, il semble que mes lumières n'aient guère réussi à l'éclairer.

[M. Grégoire.]

Je voudrais essayer de répondre à sa question le plus simplement possible. Il n'existe aucune formule magique dans le système d'institutions financières du Canada. En général, les principes qui en régissent le fonctionnement valent partout ailleurs dans le monde.

Je répèterais à mon honorable ami qu'elles existent partout, malgré l'attrait de la théorie créditiste. En fait, nulle nation que je sache n'a succombé aux appâts que mon honorable ami nous a décrits.

M. Bell: La Russie.

L'hon. M. Sharp: Non, le régime du Crédit social n'a même pas été accepté en Union soviétique, encore moins dans aucun des pays libres que je connaisse.

J'ai fait un certain nombre de déclarations au comité, et, rétrospectivement, je ne puis que le regretter, car elles ont donné l'occasion au député de faire un autre discours, mais somme toute, je persiste à les trouver raisonnables. Certes, il est exact que l'on peut, dans un régime bancaire, créer du crédit de la manière que j'ai décrite, mais il n'en reste pas moins que les banques, comme toute autre institution, doivent emprunter pour être en mesure de prêter. Une banque emprunte de différentes manières. Elle emprunte pour procurer des capitaux à des gens comme les députés par exemple, qui, de temps à autre, j'en suis sûr, vont à la banque pour emprunter de l'argent. Pour être en mesure de fournir ces capitaux, la banque doit payer des intérêts sur les dépôts ou sur la majeure partie des dépôts. Même lorsqu'elle ne paie aucun intérêt, le prêt qu'elle consent comporte des frais.

Que le député de Lapointe écoute ceci. Lorsqu'une banque prête de l'argent, l'emprunteur obtient de l'argent, mais ce n'est là qu'un premier pas. Pour garder le dépôt en question, il faut que la banque persuade quelqu'un de laisser son argent entre ses mains. Somme toute, lorsque le député de Lapointe va à la banque pour y emprunter de l'argent, il ne laisse pas cet argent en dépôt mais l'utilise. Ceux qui possèdent de l'argent aiment parfois le déposer à la banque; ils le font si cette dernière leur procure quelque avantage en contrepartie. Il ne s'agit pas de dépôts théoriques.

Si le député examine le rapport financier d'une banque à charte, il verra que d'un côté figure l'actif et de l'autre, le passif. Il y trouvera un article pour contrebalancer tout excédent ou tout bénéfice pour l'année. Ce serait sans contredit un nouveau système—c'est peut-être à cela que songe le député—que celui où une banque pourrait faire toutes ses opérations sans frais. Le député semble insi-